

Actualités

Valérie FAURE

PREMIÈRES CONCLUSIONS DE LA MISSION DEBRÉ

Au terme de plusieurs mois de débats, la mission d'information parlementaire sur les signes religieux à l'école – dite mission Debré – s'est prononcé en faveur d'une « *disposition législative interdisant expressément le port visible de tout signe d'appartenance religieuse et politique dans l'enceinte des établissements scolaires* ».

Dans le texte de ses premières conclusions rendues publiques le 12 novembre dernier, la mission a ainsi jugé que « *le régime juridique actuel tel qu'il résulte de l'avis du Conseil d'État du 27 novembre 1989 et de sa jurisprudence n'était pas satisfaisant, qu'il ne permettait pas de répondre au désarroi des chefs d'établissement et des enseignants confrontés à cette question qui tend à les accaparer de plus en plus, et surtout qu'il subordonnait les conditions d'exercice d'une liberté fondamentale à des circonstances locales* ».

Sollicité à plusieurs reprises sur le sujet par les médias, le SNPDEN qui a constamment réaffirmé que ce n'était pas aux chefs d'établissement de déterminer les conditions de la laïcité, avec tout ce que cela implique de pressions et rapports de force locaux, mais aux politiques de prendre leurs responsabilités sur la question du port des signes religieux ou politiques à l'école, ne peut que se féliciter de ces premières conclusions.

Cependant, si l'application de cette interdiction du port visible de tout signe d'appartenance religieuse dans les établissements publics a recueilli l'unanimité des membres de la mission, et si un consensus s'est également dégagé pour constater qu'il n'y avait pas lieu

d'appliquer cette disposition aux départements d'Alsace Moselle, compte tenu de leur régime spécifique, ainsi qu'aux établissements privés, aucun accord n'a été trouvé concernant les établissements privés sous contrat.

Les membres de la mission ont par ailleurs souhaité que la mise en œuvre de cette interdiction s'accompagne de mesures destinées à faire accepter l'interdiction et à renforcer l'éducation à la laïcité (formation obligatoire des enseignants, enseignement de la laïcité dès le primaire, développement de cellules de médiation académiques...).

Encore loin de faire l'unanimité au gouvernement et dans la classe politique – même les deux ministres en charge de l'éducation sont divisés sur la nécessité de légiférer sur les signes religieux à l'école – l'idée d'une loi semble cependant cheminer dans les esprits.

Mais, rien n'est encore décidé. Reste à attendre les conclusions que doit remettre à la mi-décembre la commission Stasi pour que le gouvernement tranche sur la question.

SALON DE L'ÉDUCATION

Avec plus de 500 000 visiteurs en 5 jours, soit un chiffre de fréquentation identique à l'an passé, et ce malgré le désengagement financier du Ministère de l'Éducation nationale, le Salon de l'Éducation, qui s'est tenu du 19 au 23 novembre dernier, a confirmé son succès, aussi bien auprès des jeunes venus se renseigner sur l'orientation scolaire, que comme plateforme de débats sur l'avenir de l'École! Des chiffres qui ont réjoui la Ligue de l'Enseignement, principal organisateur de la manifestation, qui a d'ores et déjà fixé le rendez-vous de la prochaine édition, du 17 au 21 novembre 2004.

Notre présence au salon, pour la 4^e année consécutive, fût ainsi l'occasion de rencontrer les collègues désireux d'échanger sur le métier, ses avancées et sur divers points d'actualité, et de renseigner les enseignants souhaitant s'informer sur la profession et le concours. Occasion également de rencontrer différents partenaires de la communauté scolaire et d'autres syndicats



De son côté, le secrétaire général du SNPDEN a participé à une table ronde, dans le cadre d'Educatoc, consacrée aux moyens de renforcer « la valorisation des filières professionnelles et technologiques ».

LE PROJET DE LOI SUR LES RESPONSABILITÉS LOCALES ADOPTÉ PAR LE SENAT

Au terme d'un débat difficile, 3 semaines de discussions clôturées par une séance nocturne, à la demande du gouvernement, le sénat a approuvé en 1^{re} lecture, le 16 novembre dernier, le projet de loi relatif aux responsabilités locales, par 205 voix pour et 114 contre.

Parmi les chapitres les plus sensibles du texte, celui relatif à l'éducation et à la culture dans lequel figure notamment le transfert aux collectivités territoriales du recrutement et de la gestion des personnels TOS des collèges et lycées, à l'origine des mouvements sociaux dans l'éducation débutés au printemps. Et, alors que dans

les discussions qui ont suivi les actions du printemps entre les fédérations et le gouvernement, celui-ci avait abandonné le transfert de la médecine scolaire, l'un des amendements sénatoriaux adoptés stipule que « *le département a la charge de la médecine scolaire* ». Le ministre délégué aux libertés locales a aussitôt indiqué, au nom du gouvernement, qu'il était défavorable à ce dispositif.

Dans un communiqué, l'Unsa Éducation a condamné cette « *obstination inquiétante du Sénat... qui porte un mauvais coup au dialogue social* » et a appelé « *l'ensemble des personnels à rester mobilisés face à cette nouvelle tentative de démantèlement du service public d'éducation* ».

Un autre amendement, à l'article 67, concernant le passage des TOS aux départements et régions, est également inquiétant dans la mesure où il dispose que le président de la collectivité « *fait connaître au chef d'établissement les objectifs fixés par la collectivité de rattachement et les moyens que celle-ci alloue à cet effet à l'établissement* » et que « *le chef d'établissement est chargé de mettre en œuvre ces objectifs et de rendre compte de l'utilisation de ces moyens* ». Cet amendement qui s'apparente à la mise en place d'une deuxième tutelle, remettant ainsi en cause l'autonomie des établissements, est inacceptable!

S'étant exprimé sur le sujet lors du CSN de novembre, le secrétaire général a indiqué qu'il était urgent d'interpeller, à tous les niveaux, les parlementaires et présidents de groupe pour faire retirer cet amendement, au moment même où le texte doit être soumis aux députés, a priori à partir du 27 janvier prochain. Et d'ajouter que le fait pour le Sénat, d'amender sur des questions de fond ne pouvait malheureusement que décrédibiliser encore un peu plus les responsables politiques (cf. Page 26).

VISITE ECLAIR DE LUC FERRY POUR LANCER LE GRAND DÉBAT SUR L'ÉCOLE

Contraint d'écourter sa visite afin de se rendre au conseil des ministres restreint organisé à la suite de l'incendie d'un établissement israélite de Seine et Marne, c'est en voyageur éclair que Luc Ferry a ouvert le 17 novembre dernier à Lille, devant quelque 580 chefs d'établissement, le grand débat sur l'avenir de l'école.

Juste le temps pour lui de faire une brève apparition, un simple aller et retour laissant peu de place au dialogue. Juste le temps de rappeler les quelques principes fondamentaux devant servir de fondement à la future loi d'orientation : « réaffirmer l'autorité, réhabiliter la pédagogie du travail, le sens de l'effort, repenser la scolarité obligatoire à la lumière de la formation continue, repenser la laïcité ». Et, juste le temps surtout, de tenter de rassurer les troupes en indiquant que « les jeux [n'étaient] pas faits » et en garantissant « une transparence parfaite dans la remontée des débats ».

Très peu de place donc aux questions de l'assemblée (alors qu'avait été précisé préalablement par le ministère lui-même que toutes les questions pourraient être abordées à l'occasion de cette toute première réunion). Selon la presse, à peine cinq chefs d'établissement ont pris la parole, parmi lesquels le secrétaire académique du SNPDEN de Lille, qui a fait part de « l'amertume, voire du scepticisme des enseignants » face à ce débat, tout en ajoutant que « les plaies du printemps n'étaient pas toutes refermées ».



Les lourds contentieux et la série des grèves du printemps qui en a découlé hantant encore les esprits, c'est donc sur fond de scepticisme et de défiance que ce grand débat s'engage. Toutefois, l'intersyndicale de l'éducation (FSU, UNSA, CGT,

CFDT, FAEN), a appelé le 5 novembre dernier l'ensemble des personnels à « vaincre [cette] morosité et [cette] défiance justifiée vis-à-vis d'un débat où tout pourrait sembler bouclé d'avance et à s'y investir pleinement, pour ne pas laisser la main au seul gouvernement ».

UN COUP D'ENVOI SOLENNEL

À son tour, Jacques Chirac a prononcé le 20 novembre dernier, devant plus de 450 personnes, élus et responsables du monde éducatif, réunis à l'Élysée pour l'occasion, parmi lesquelles d'ailleurs se trouvaient Philippe Guittet, secrétaire général, et Philippe Tournier, secrétaire général adjoint du SNPDEN, une allocution solennelle pour donner le second coup d'envoi de ce débat et en présenter les grands enjeux.

« Un débat pour agir puisqu'il débouchera sur l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation fondant le nouveau projet éducatif de la France [...] Agir pour rendre notre école plus sûre de ses valeurs, plus efficace, plus juste. Agir pour répondre aux grandes questions que se pose notre système éducatif » [...] « Assurer la transmission des valeurs républicaines ; garantir, dès le plus jeune âge, la maîtrise de la lecture [...] mieux reconnaître la diversité des talents et offrir à tous, au sein du collège un véritable parcours de réussite, et tirer le meilleur parti des ressources et compétences exceptionnelles » consacrées à l'Éducation.

Ce débat, « exemplaire par sa méthode et son ampleur », doit être le plus large et le plus ouvert possible !

Rappelant que l'éducation était nationale et qu'elle le resterait, tout en ajoutant cependant que les collèges et lycées auraient besoin de plus de souplesse, d'autonomie, et qu'il faudrait donner, sur le terrain, toute leur place aux enseignants, aux équipes éducatives, aux chefs d'établissement, le Président de la République a affirmé que « l'école devait être le premier chantier de la réforme de l'État », plaidant pour une « culture d'objectifs avec une

obligation de résultats et une évaluation digne de ce nom ». Selon lui, « le débat sur l'école a été trop longtemps confisqué... et il est temps qu'il soit rendu aux Français ». « Le moment est venu pour le pays de se rassembler autour de ce qu'il désire pour sa jeunesse et de renouveler le pacte qui le lie à son école ».

Un discours qualifié de consensuel par les syndicats !

LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME

Après l'incendie du collège-lycée israélite de Gagny en Seine-St-Denis le 15 novembre dernier, le Président de la République a aussitôt convoqué un conseil ministériel restreint destiné à amplifier la lutte du gouvernement contre l'antisémitisme. Trois axes d'actions se sont ainsi dégagés de ce conseil : la sécurité des lieux de culte et des établissements d'enseignement de confession israélite, la répression des actes antisémites et la prévention du racisme et de l'antisémitisme en milieu scolaire.

À l'issue de ce conseil, a été décidée la création d'un comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui se réunira chaque mois, sous la présidence du Premier Ministre, pour « faire le point des actions reconnues comme antisémites et fixer la répression nécessaire ».

Il a par ailleurs été demandé à Luc Ferry « de renforcer l'apprentissage de la citoyenneté dans les établissements, afin d'éduquer chaque enfant au respect de l'autre, au dialogue et à la tolérance ». Des directives devront aussi être adressées aux recteurs visant à prévenir les actes de violence, menaces et propos racistes ou antisémites dans les établissements et un correspondant sera désigné dans chaque rectorat pour traiter ce type d'agissements et assurer les relations avec les représentants de la communauté juive. L'IGEN « portera une attention particulière au contenu des manuels scolaires ».

Dans le prolongement de ces mesures, Luc Ferry a annoncé la diffusion sur Internet d'un « livret républicain » qui aura la particu-

larité d'être non seulement un « guide pratique de prévention et d'action » pour les chefs d'établissement, mais aussi « une anthologie d'œuvres littéraires et cinématographiques à destination des enseignants, permettant une approche directe du problème ». Le ministre est en effet convaincu qu'il faut sortir des traditionnelles leçons de morale ou d'éducation civique jugées insuffisantes et faire découvrir le problème sous l'angle du documentaire et de la littérature.

Apparemment attendues et évoquées à plusieurs reprises par la presse, la mise en ligne de ce guide et sa publication papier, initialement prévues pour le 14 novembre puis reportées au 24, sont à présent repoussées à une date ultérieure, dans la mesure où les orientations du document doivent finalement, avant d'être rendu public, être présentées au comité interministériel dont la 1^{re} réunion est fixée au 9 décembre, a précisé le ministère.

En fait, l'annonce de ce guide n'a rien d'une nouveauté puisqu'il se trouvait déjà dans l'arsenal des mesures du plan national de lutte contre la montée des communautarismes à l'école présenté par le ministre le 20 février dernier (cf. Direction 107).

Notons donc que depuis, les choses ont peu évolué : le flou demeure toujours quant à l'appellation de ce guide, son contenu précis et sa date de parution et, surtout, les acteurs de la communauté scolaire n'ont bien sûr pas été associés à une quelconque réflexion autour de ce projet !

15^e SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MEDIAS DANS L'ÉCOLE



Site du Clemi

Chaque année, au printemps, les enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines sont invités à participer à la semaine de la Presse dans l'École, organisée par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), en étroite partenariat avec l'ensemble des professionnels de la presse écrite et de l'information audiovisuelle. Véritable activité d'éducation civique, cette initiative a pour but d'aider les élèves à comprendre le fonctionnement des médias, à former leur jugement critique, à développer leur goût pour l'actualité et à forger leur identité de citoyen.

Cette année, l'opération qui a pour thème **la diversité des médias d'information et le pluralisme des opinions dans une démocratie** se déroulera du **lundi 22 au samedi 27 mars 2004 prochains**. Les établissements scolaires souhaitant participer à l'opération devront s'inscrire, sur internet uniquement, via le site du Clemi, du **jeudi 8 janvier au vendredi 6 février 2004**.

Pour en savoir plus :
www.clemi.org

CAFOUILLAGE MINISTÉRIEL SUR FOND DE MOBILISATION ÉTUDIANTE

Difficile, en quelques lignes, de faire un point sur un dossier en perpétuelle mouvance, où les données changent au gré des informations ministérielles. Difficile de retracer en quelques mots la montée du malaise que connaît actuellement notre enseignement supérieur, avec au cœur de la contestation deux projets de réforme: celui sur la modernisation des universités et celui relatif à l'harmonisation européenne des diplômes.

Le premier - que l'on pourrait qualifier de « projet fantôme » (la presse n'a d'ailleurs pas manqué de métaphores sur le sujet) - un jour évoqué, programmé précisément dans le temps, puis aussitôt reporté pour ensuite être déprogrammé, puis de nouveau annoncé en décembre, sous une nouvelle forme, et de nouveau annulé, n'aurait finalement jamais

existé, selon les dernières informations communiquées par Luc Ferry, démentant ainsi les propos de Matignon concernant l'ajournement du projet! « *On ne peut pas retirer un texte pour la bonne et simple raison qu'il n'y a pas de texte déposé! Aucun projet de loi de modernisation universitaire n'est inscrit au programme de travail du gouvernement, ni à l'agenda parlementaire.* ».

Cette cacophonie ministérielle n'a d'ailleurs pas manqué d'exacerber les réactions des étudiants et de leurs syndicats, exigeant un message clair de la part du ministre concernant le retrait définitif du texte, et de provoquer la colère des présidents d'universités, favorables eux au processus de modernisation des universités, et revendiquant son maintien.

De projet de texte donc, il n'y aurait pas ou plus! Pour autant, Luc Ferry a déclaré le 26 novembre qu'il souhaitait poursuivre la concertation pour que « probablement d'ici le mois de mars, on puisse se mettre d'accord » sur « une série de réformes techniques pour adapter les universités ».

C'est donc à présent le second projet, qui lui existe bel et bien et sur lequel Luc Ferry ne veut rien concéder, l'harmonisation européenne des diplômes, qui se trouve désormais au cœur des revendications des étudiants, les faisant descendre dans la rue le 27 novembre dernier à l'appel de plusieurs syndicats dont l'UNEF et le SNESUP.

Ce mouvement, commencé en fait dès le 5 novembre, à l'initiative de l'Université Rennes II, et qui peu à peu s'est étendu à toute la France, ne semble pourtant pas inquiéter le ministre qui y voit une « *petite crise actuelle* », due à une minorité « *altermondialiste* », à mettre sur le compte d'une « *série de désinformations organisées* ». À qui la faute! Il ajoutera même qu'il n'a « jamais cru à cette mobilisation » parce que la réforme entreprise est « totalement bonne »!

Même si la mobilisation est très disparate selon les académies, cette journée nationale de manifestations aura tout de même mobilisé une vingtaine d'universités, soit selon l'UNEF, 30 000 manifestants dans toute la France.

Au moment où nous écrivons ces lignes (28 novembre 2003), nul ne sait si le mouvement de contestations étudiantes va continuer à prendre de l'ampleur, les universités grévistes devant se réunir pour établir une plate-forme de revendications communes.

Une chose est sûre, il aura pointé du doigt les analyses contradictoires et les dissensions des syndicats sur le sujet du LMD, révélant un important déficit de communication sur le sujet ainsi qu'une crise de la représentation universitaire. L'absence de toute réflexion sur l'enseignement supérieur dans les thèmes retenus pour le débat sur l'école ne peut qu'inquiéter et a été dénoncée par le SNPDEN.

L'AVENIR INCERTAIN DES FORMATIONS EN IUP

Le 13 novembre dernier, les étudiants des Instituts Universitaires Professionnalisés, soutenus par le SNESUP et par des directeurs d'IUP, ont organisé une journée d'actions pour protester contre le risque de remise en question de la spécificité des IUP dans le cadre de leur basculement dans le système LMD (craintes concernant le titre d'ingénieur-maître, les formations professionnalisantes, flou persistant sur le niveau licence...).

Soulignant le doute qui planait effectivement sur l'avenir de ces formations et sur leur articulation avec les autres formations dans le cadre du système LMD, le SNPDEN a fait savoir dans un communiqué qu'il partageait les inquiétudes des directeurs d'IUP et de leurs étudiants et n'a pas manqué de dénoncer l'absence de vision d'ensemble et la confusion de la politique suivie depuis 2 ans par le ministère de l'Éducation Nationale pour organiser l'entrée des formations françaises dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Afin de dissiper les inquiétudes et de « clarifier un paysage obscurci par ce qui apparaît comme des malentendus générés par un déficit d'informations et de communication »

(encore!), selon le communiqué du Ministère, l'assemblée des directeurs des IUP (ADIUP) a été reçue le 19 novembre. Il a ainsi été assuré qu'un accord général s'établissait sur la nécessité d'intégrer pleinement les formations IUP au sein de l'offre de formation LMD des universités, tout en garantissant la qualité de la professionnalisation des parcours de formations qui est l'image de marque des IUP. Prenant acte de ces engagements, l'ADIUP a cependant demandé qu'une « *circulaire paraisse dans les plus brefs délais afin que le détail des mesures annoncées prenne une forme officielle, bien au-delà d'un communiqué de presse* ».

S'en est également suivie, le 26 novembre, une rencontre entre la coordination nationale des étudiants d'IUP et le Directeur de l'Enseignement supérieur, au cours de laquelle a été de nouveau actée la pleine intégration des IUP, avec leurs acquis et leurs richesses, dans le paysage universitaire français, en particulier le maintien au sein de l'offre universitaire de licence des parcours L3 des IUP.

Un courrier de Jean-Marc Monteil, officialisant ces négociations, a ainsi été envoyé aux étudiants d'IUP, permettant à la coordination nationale de lever l'appel à manifestation nationale du 3 décembre.

Cependant, reste la question des BTS et des CPGE. Souhaitant s'entretenir sur le sujet avec les représentants de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), le SNPDEN a écrit à Michel Laurent, premier vice-président de la CPU: «...*Ces personnels de direction, que nous représentons, ont aujourd'hui la responsabilité directe, avec les 70 000 élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et les 242 000 élèves des sections de techniciens supérieurs, de près du tiers des étudiants du premier cycle de l'enseignement supérieur. Ils sont impliqués, de plus en plus souvent, dans la mise en place, en partenariat avec les universités qui en ont la responsabilité, de licences professionnelles. Ils entretiennent avec celles-ci des rapports réguliers pour faciliter la mise en place des parcours adaptés de licence qui tendent à succéder aux conventions de dispense (dites « d'équivalence ») pour les élèves des classes préparatoires*

qui rejoignent un parcours universitaire. Ils ont également, chaque fois qu'ils dirigent un lycée, même dépourvu de classes d'enseignement supérieur, une implication directe dans la qualité de l'orientation des bacheliers vers les diverses filières de l'enseignement supérieur... ».

RÉVISION DE LA POLITIQUE DE SCIENCES PO

À la suite d'un recours pour excès de pouvoir déposé par l'Union Nationale Interuniversitaire (UNI), la Cour administrative d'appel de Paris a annulé, le 6 novembre dernier, une résolution du conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques prise en mars 2001, relative à la passation de conventions avec des lycées classés en zones d'éducation prioritaire, pour l'accès sans concours de leurs élèves à Sciences Po.

Cependant, le principe de cette procédure n'est en rien remis en cause sur le fond!

Dans un communiqué, la cour a en effet indiqué avoir annulé « la résolution autorisant le directeur de l'IEP à passer des conventions de partenariat avec des lycées pour mettre en place cette procédure ». Cependant, a-t-elle précisé, « l'intérêt général de l'initiative prise par l'IEP n'est pas remis en cause par l'arrêt »; il est simplement exigé que soient redéfinies plus précisément ses modalités d'application (notamment critères de sélection des établissements et modalités d'évaluation de l'expérience).

Une décision, qui paradoxalement, semble satisfaire tant la direction de Sciences Po qui se réjouit de la validation du principe de cette sélection et assure que des réponses aux interrogations de la Cour seront prochainement apportées, que l'UNI qui y voit une victoire et un coup d'arrêt à une procédure jugée contraire au principe d'égal accès à l'instruction, et se dit prête à l'attaquer de nouveau si « l'évaluation du dispositif exigée révèle qu'il n'est pas bon ».

En attendant, à la rentrée prochaine, des élèves issus de ZEP continueront d'intégrer Sciences Po sans passer le fameux concours d'entrée, au même titre que les 87 lycéens qui depuis 3 ans ont pu déjà bénéficier de la procédure et qui, selon l'IEP, ont obtenu des résultats aux examens compara-

bles à ceux des étudiants entrés par les procédures classiques.



Site de Sciences Po

Récemment, l'IEP a par ailleurs fait l'objet d'une autre controverse, relative cette fois au projet de réforme de ses droits de scolarité. Validé début novembre par le conseil d'administration de l'institut, ce projet, jugé scandaleux par l'UNEF, et qui lors de son annonce en mai dernier avait déjà suscité une levée de boucliers chez les étudiants, prévoit ainsi d'échelonner les droits d'inscription de 0 à 4 000 € (contre 1 050 aujourd'hui), en fonction des revenus des familles, et devrait entrer en vigueur à la rentrée 2004.

BILAN PEU PROBANT DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Alors que Luc Ferry avait fait de la lutte contre l'illettrisme un de ses chantiers prioritaires, les premiers résultats, révélés par la presse, de son plan de prévention ne sont pas très probants.

Notamment, l'expérience des CP à effectifs réduits lancés il y a 1 an dans 100 classes dites difficiles, n'a affiché que des résultats modestes et surtout très contrastés; une idée qui s'inspirait d'un avis du HCéé rendu en mars 2001 selon lequel une telle politique, ciblée sur les petites classes de l'enseignement primaire, en « zones difficiles », pouvait avoir un effet positif sur les progrès des élèves issus de milieux défavorisés.

La réalité a toutefois du mal à confirmer cette hypothèse puisque, selon une note interne du ministère de l'Éducation nationale de septembre dernier, l'expérimentation affiche des résultats plutôt minimes. Les élèves des classes à effectifs réduits auraient réussi en moyenne 65,2 % des épreuves qui leur étaient proposées en mars contre 64,1 %

pour ceux fréquentant des classes à effectifs habituels. Quant au taux moyen de redoublement au CP, il serait de l'ordre de 5 % pour les élèves ayant participé à l'expérimentation contre 5,9 % dans les classes témoins. « Des éléments qui ne semblent procurer qu'un avantage marginal quant aux acquis des élèves, du moins à la fin de leur 1^{re} année d'école élémentaire... » indique l'auteur de la note ministérielle.

Pourtant, même si ces premiers résultats sont loin d'être spectaculaires, le ministre croit encore au dispositif et se refuse à dire qu'il s'agit d'un échec. « Mon plan de bataille contre l'illettrisme est loin d'être terminé », a-t-il déclaré à la presse, se donnant 2 ans pour le conduire et l'évaluer totalement. L'expérience des CP dédoublés se poursuit d'ailleurs cette année dans 500 classes auxquelles s'ajoutent 1 300 CP disposant d'un maître supplémentaire pour 1/3 de temps et 2 000 bénéficiant du soutien d'un assistant d'éducation à certains moments de la journée. Un dispositif qu'il a d'ailleurs de nouveau défendu devant plus de 300 chercheurs et experts réunis à Lyon début novembre pour le colloque international organisé par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Cependant, cette politique est conduite à moyens constants, sans création de postes. Le SE Unsa voit dans la généralisation des CP dédoublés « un bricolage hâtif ». Pourtant, l'enjeu est de taille! Car, selon le recueil annuel de statistiques 2003 publié par le Ministère, « L'État de l'École », 15 % des élèves entrant en 6^e en septembre 2002 présentent des difficultés de lecture, avec un noyau dur de 4 % en très grande difficulté. Même constat pessimiste en ce qui concerne le résultat des journées d'appel de préparation à la défense de 2001-2002 au cours desquelles 12 % des jeunes ont présenté des difficultés réelles de compréhension, dont la moitié sont dans une situation pouvant déboucher sur l'illettrisme.

EN BREF...

► C'est décidé, le point d'indice sera revalorisé de 0,5 % au 1^{er} janvier 2004 a indiqué Jean-Paul Delevoye, à l'occasion d'une rencontre le 27 novembre dernier avec les sept fédérations de fonc-

tionnaires: « Une décision douloureuse et difficile mais nécessaire », et dérisoire! Mais, estimons-nous heureux, cela aurait pu être + 0 %! Cette provocation de plus à l'actif du gouvernement a provoqué colère et amertume des syndicats qui comptent ne pas en rester là! ► Nombreux sont ceux qui se posent des questions sur la configuration de leur future retraite. À ce jour, seul le décret ouvrant la possibilité de départ à la retraite avant 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes (N° 2003-1036) a été publié! Reste donc à venir toute une série de textes venant expliciter la nouvelle loi, dont certains sont attendus d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, un guide pratique pour préparer sa retraite est accessible sur le site Fonction Publique: www.fonction-publique.retraites.gouv.fr.

► L'institut de statistiques de l'Unesco vient de lancer une nouvelle publication annuelle rassemblant un ensemble de statistiques comparées sur l'éducation dans le monde. Ce 1^{er} recueil de données mondiales sur l'éducation peut être téléchargé à l'adresse suivante: www.uis.unesco.org.

► Après Thomas Rogé, actuellement chef de projet du site « Envie d'agir », Cédric Vial est, depuis le 1^{er} octobre, le nouveau délégué national à la vie lycéenne. Scientifique de formation, ce dernier s'est fait notamment remarquer par son engagement associatif local dans divers domaines concernant la jeunesse.

► Le conseil d'orientation de l'observatoire de la délinquance, composé de 27 membres, parmi lesquels siège d'ailleurs le directeur de la Desco, JP de Gaudemar, a été installé le 4 novembre dernier. Cet observatoire aura notamment pour mission d'élaborer de nouveaux indicateurs, de produire enquêtes thématiques et documents d'analyse mais aussi de mener des études de « victimation ».

► Un conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants a été installé par Luc Ferry et Dominique de Villepin le 12 novembre dernier. Destinée à améliorer l'accueil des étudiants étrangers mais aussi à aider les étudiants français à l'étranger, ce conseil, composé de 40 membres et présidé par l'universitaire Élie Cohen, devrait dès le mois de décembre émettre des orientations pour un séminaire interministériel sur « l'attractivité de la France ».